



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
HAUTE-SAVOIE



Un collectif de
résidents de la
vallée de Chamonix

Projet de route forestière au col de Voza Une coalition citoyenne mobilisée

13 janvier 2021 - Communiqué de la LPO Haute-Savoie, FNE Haute-Savoie, Mountain Wilderness France, ProMontBlanc, Inspire et un collectif de résidents de la vallée de Chamonix.

Malgré 96% d'avis négatifs exprimés par plus de 500 personnes contre le projet de route forestière au col de Voza, le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable à la réalisation de ce projet, assorti de quelques recommandations. Nous avons été choqués par cette mascarade de démocratie, mais restons déterminés à agir pour ne pas laisser une route à camions de 48 à 57t dénaturer les pentes du massif du Prarion et le Site Classé du Mont-Blanc.

Tout n'est pas encore joué, car le projet reste confronté à plusieurs obstacles avant de pouvoir être réalisé :

1. La Communauté de Communes de Chamonix doit décider si elle s'occupe de la réalisation technique de ce projet, en tant que maître d'ouvrage, ou pas. Le sujet est à l'ordre du jour du Conseil communautaire du 14 janvier.
2. L'obtention de diverses autorisations (autorisation environnementale, arrêté de dérogation sur les espèces protégées, permis d'exploiter).
3. Le risque de recours probable par des associations et citoyens contre ce projet impopulaire.
4. Et ensuite, l'impératif de terminer les travaux et d'avoir payé les factures d'ici décembre 2022, pour pouvoir obtenir les financements européens. Ces délais sont courts, puisque le maître d'ouvrage est engagé à respecter les larges périodes de nidification préconisées par l'étude d'impact.

Nos organisations sont déterminées à faire barrage à ce projet destructeur de la nature et de la biodiversité et étudient toutes les pistes, y compris juridiques, pour protéger le massif du Prarion de cette atteinte contre nature.

Nous appelons les habitants et amoureux de la montagne à continuer à se mobiliser contre ce projet dévastateur en signant la pétition mise en ligne par un collectif de résidents de la vallée de Chamonix.
<https://bit.ly/3IFjgRT>

Une vision ancienne de la forêt et de sa gestion

L'argument principal des communes de St Gervais, Passy et Les Houches, en faveur de ce projet, est que la forêt est "vieillissante", qu'elle se meurt même, et qu'elle a besoin de l'homme pour sa gestion. Ces arguments sont basés sur des pratiques et affirmations anciennes qui n'ont en réalité aucun fondement scientifique aujourd'hui et qui sont démentis par les études et décisions politiques les plus récentes.

La forêt du Mont-Blanc se régénère en réalité par elle-même, par bouquets, en lien avec les attaques de bostryche, et sur des étendues plus vastes lors de tempêtes ou avalanches qui surviennent périodiquement. Ceci peut sembler désordonné et peu esthétique, mais les bois morts regorgent de biodiversité et abritent davantage de vie que les arbres sains.

En effet c'est l'absence d'exploitation forestière qui favorise la biodiversité au niveau des mammifères, oiseaux et invertébrés, et non l'inverse. La forêt n'a nul besoin d'être "gérée". Pour l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB), la première cause d'érosion de la biodiversité est l'artificialisation de la nature.

Le Plan d'action régional pour la construction d'un réseau de Forêts Rhônalpines en Evolution Naturelle (FRENE), va dans ce sens. Il vise à laisser au minimum 10% des forêts du territoire rhônalpin en libre évolution de façon pérenne. Or, cet objectif est loin d'être atteint, particulièrement dans les forêts privées.

Les pentes de Tête Noire (sur les communes de Passy et des Houches) sont riches en biodiversité et abritent l'un des derniers couples de Pic Tridactyle en France, une espèce classée "en danger critique d'extinction". C'est justement dans ce secteur qu'est prévue la construction d'une route complètement nouvelle, sur une longueur de 4 km, sur des pentes raides, nécessitant de nombreux lacets. De plus, cette nouvelle route perturberait des zones de déplacements de la faune importants, entre le Col de la Forclaz et Servoz.

Ce projet est en contradiction avec les efforts déployés en faveur de l'Arrêté de protection des habitats naturels (APHN) du Mont-Blanc, publié en octobre dernier. Celui-ci sanctuarise le sommet du Mont-Blanc, à partir du Nid d'Aigle et a pour objectif la protection de la biodiversité, peu présente à ces altitudes. En contrebas, la faune et la flore, pourtant très riches, n'ont semblerait-il plus aucun intérêt et leur "gestion" ou leur destruction est ici préconisée, dans l'incohérence politique la plus totale.

Contacts presse

Jean-Claude Louis – 06 51 32 77 44 – haute-savoie@lpo.fr
LPO Haute-Savoie, 46 Route de la Fruitière, 74650 Chavanod

Anne Lassman-Trappier – 06 04 07 81 63 – haute-savoie@fne-aura.org
FNE Haute-Savoie, 84, Route du Viéran, Pringy, 74370 Annecy

Bernard Marclay – 06 85 27 97 20 – bmarclay@gmail.com
Mountain Wilderness, 5 Place Bir Hakeim, 38000 Grenoble